

GARANTIE POUR CYLINDRES MAILHOT



A) Durée

Mailhot garantit à compter de la date de facturation :

1. Les vérins non-nitrurés et ses composantes, les composantes hydrauliques de marque Mailhot, ainsi que les composantes de vérins nitrurés pour une période de un (1) an contre tout défaut de fabrication ou de matière première.
2. Les vérins nitrurés pour une période de deux (2) ans contre tout défaut de fabrication ou de matière première.

B) Étendue

1. La garantie mentionnée à la section "A" s'applique au remplacement des pièces défectueuses et au travail effectué sur ces pièces soit ; par les employés de Mailhot et de ses filiales, dans un centre de service reconnu par Mailhot ou par une autre personne spécialisée, pourvu qu'une entente préalable soit intervenue entre Mailhot et l'acheteur. Dans tous les cas, l'acheteur doit communiquer avec Mailhot ou son représentant autorisé dans un délai de 30 jours pour obtenir une autorisation de retour de marchandise et obtenir les instructions relatives au cas en question. Nonobstant ce qui précède, Mailhot se réserve le droit de renoncer au remplacement en tout ou en partie de la marchandise couverte par la présente garantie.

2. Les coûts devant être encourus pour enlever et réinstaller un produit de «Mailhot» sont à la charge de l'acheteur. Si le produit est défectueux et que cette défectuosité est couverte par la présente garantie, Mailhot remboursera à l'acheteur les coûts encourus tel que convenus au moment de l'émission de l'autorisation de retour de marchandise.

3. Cette garantie comporte une allocation maximale de main d'œuvre prédéterminée par cas et par région. Vous devez communiquer avec Mailhot pour en connaître les détails.

4. Tout produit doit être retourné à «Mailhot» ou à son représentant autorisé par voie terrestre port payé. Si le produit est défectueux et que cette défectuosité est couverte par la présente garantie, Mailhot remboursera à l'acheteur les coûts de transport encourus tel que convenus au moment de l'émission de l'autorisation de retour de marchandise.

C) Exclusions

La présente garantie de «Mailhot» ne s'appliquent pas notamment dans les cas :

1. Modification de composante hydraulique Mailhot, du vérin ou de ses composantes;
2. Mauvais d'entretien de composante hydraulique Mailhot, du vérin ou de ses composantes;
3. Usage abusif de composante hydraulique Mailhot, du vérin ou de ses composantes;
4. Installation ou utilisation à l'encontre des instructions contenues dans le manuel de service correspondant au produit acheté;
5. Utilisation de composante hydraulique Mailhot, de vérin ou ses composantes après avoir constaté une défectuosité, un mauvais fonctionnement ou tout problème qui affecte son comportement;
6. Réparation non-autorisée sur une composante hydraulique Mailhot, un vérin ou ses composantes;
7. Bris ou défectuosité résultant d'un impact ou d'un accident au véhicule ou à l'équipement sur lequel la composante hydraulique Mailhot, le vérin ou ses composantes sont installés;
8. Fonctionnement de composante hydraulique Mailhot, de vérin ou ses composantes dans des conditions de pression excédant la pression de travail spécifiée par Mailhot;
9. Fonctionnement de composante hydraulique Mailhot, de vérin ou ses composantes dans un système hydraulique ne comportant pas de système de filtration adéquat tel que prescrit par Mailhot;
10. Frais de déplacement encourus par l'acheteur pour vérifier un problème relié à une composante hydraulique Mailhot, un vérin ou ses composantes;
11. Déboursé pour lubrifiant et fournitures d'ateliers;
12. Déboursé pour repeindre une composante hydraulique Mailhot, un vérin ou ses composantes;
13. Défaut de prévenir Mailhot ou son représentant autorisé dans les 30 jours du bris ou de la connaissance de la défectuosité;
14. Usure normale des joints d'étanchéité ou usure causée par contamination.
15. Entreposage inadéquat.(se référer au manuel de service).

GARANTIE POUR CYLINDRES MAILHOT (SUITE)

D) Exclusion de responsabilité

«Mailhot» ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être causés à l'acheteur ou à toute autre personne et ce, sans se limiter exclusivement à ce qui suit, soit perte de vie, blessure, perte de revenus directe ou indirecte, perte d'usage de véhicule ou des équipements ou toute perte, commerciale ou autre, découlant de l'utilisation d'un vérin ou de ses composantes ou de composante hydraulique Mailhot couvert par la présente garantie.

E) Élection de domicile

«Mailhot» et l'acheteur conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Joliette, province de Québec, pour l'exercice de tout recours résultant de l'application des clauses de garantie ou pour toute réclamation. Il sera aussi permis, au choix de l'acheteur, lorsque les biens auront été acquis d'une filiale de Mailhot, d'exercer tout recours dans le district judiciaire où est située la place d'affaires de cette filiale.

F) Procédures de retour

Informations requises

Pour demander un numéro de ARM (autorisation de retour de marchandise), il est nécessaire d'avoir en main:

- Le numéro de série. (le numéro de série nous indique si le vérin est dans le deux (2) ans de garantie).
- Une description du problème.

Si vous ne pouvez voir le numéro de série :

- Demander où le client a acheté son vérin.
- Demander quand le client a acheté son vérin.
- Une preuve d'achat peut être requise.

Avec ces informations, un ARM (autorisation de retour de marchandise) sera émis pour une évaluation de garantie. À ce point, les transports sont aux frais du client.

UN RAPPORT D'ÉVALUATION DOIT ÊTRE FAIT PAR MAILHOT OU UN CENTRE DE SERVICE POUR DÉTERMINER SI LE VÉRIN SERA COUVERT PAR LA GARANTIE OU NON.

G) Taux généraux

Le taux de main d'œuvre accordé pour l'enlèvement, l'installation et la réparation d'un vérin couvert par la garantie est de 50,00\$/hre. Temps de réparation (basé sur une installation standard, voir le manuel d'entretien et installation Mailhot).

Enlever le vérin de sur le camion et le réinstaller

- Modèle « M&C » : 2.5 heures
- Modèle « C-8 1/8" à 10 3/4" » : 3.5 heures

Remplacement des joints d'étanchéités

- Modèle « M&C » : 2 heures
- Modèle « C-8 1/8" à 10 3/4" » : 4 heures

Pour tout autre type de réparation tel que; soudure, remplacement d'une section etc., une entente devra t être prise avec Mailhot avant le début des travaux.

Le coût du transport sera crédité au taux standard de Mailhot si le vérin est couvert par la garantie.

H) Exemples de garantie

- Joint d'étanchéité coupé
- Défaut de soudure
- Guide de plastique du capot brisé
- Piston dévissé

I) Exemples de non-garantie

- Piston ou section bombé (vitesse d'opération ou pression trop élevée).
- Manque d'entretien (manque de lubrifiant sur les goujons (pins) d'installation).
- Installation hors des normes ou un mauvais alignement du vérin.